



Mairie de Damgan
40 rue Fidèle Habert
56750 DAMGAN
02 97 41 10 19
www.damgan.fr

Dossier de candidature
MARCHE ARTISANAL NOCTURNE ESTIVAL
ETE 2021

Service évènementiel
evenements@damgan.fr
02 97 41 27 47
06 79 66 09 67

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : / /

Coordonnées de l'exposant

Nom / Prénom :

Raison sociale / Enseigne :
.....

Adresse :
.....

Code postal : Ville :
.....

Tél. fixe : Tél. mobile :

E-mail :@.....

Site internet.....

Statut de l'exposant (fournir les justificatifs nécessaires)

SIRET : N°
.....

- Auto ou micro-entrepreneur
- Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
- Inscrit au Répertoire des Métiers
- Artiste adhérent à la Maison des Artistes : N°

Documents à fournir obligatoirement :

- Copie justificative du statut de l'exposant
- Photocopie police d'assurance en cours de validité
- Règlement du marché paraphé et signé

Créations proposées

Secteur d'activité principal :

- Alimentaire Accessoires de mode Arts de la table Bijouterie Décoration Jeux, jouets
- Peinture / Caricature Autre (à préciser)

Liste précise des produits mis à la vente :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

JOINDRE IMPERATIVEMENT DES PHOTOS DES CREATIONS ET DU STAND

Dates des marchés :

Veillez sélectionner au MINIMUM 6 marchés sur 8

- Mercredi 7 juillet 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 14 juillet 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 21 juillet 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 28 juillet 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 4 août 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 11 août 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 18 août 2021 de 18h à 23h
- Mercredi 25 août 2021 de 18h à 23h

Besoins

L'exposant devra apporter son propre matériel d'exposition.

Type d'étalage :

Métrage linéaire souhaité :

Branchement électrique (limité à 500 W par stand) : non oui

Présence impérative d'un véhicule (ex. camion réfrigéré) : non oui

Si oui, préciser :

Autre besoin (à préciser) :

Droit d'emplacement

Le droit d'emplacement comporte plusieurs tarifs :

- 4 € le mètre linéaire pour l'inscription à la totalité des 8 marchés et payable à l'avance
- 5 € le mètre linéaire si moins de 8 marchés et payable à l'avance

Dans tous les cas : le branchement électrique est fixé à 2 € par marché.

L'exposant s'engage à régler après la réponse positive de la commune à la candidature.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate et définitive du Marché artisanal nocturne estival (sans dédommagement, ni contrepartie).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du marché artisanal nocturne estival de Damgan (arrêté n°2018-024), de l'avoir signé et retourné avec ce dossier de candidature.

Date : Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)